Ces amoureux qui défendent le droit de s'aimer, par-delà les frontières

Une fois par mois, l'association des amoureux au ban public anime une permanence juridique pour des couples franco étrangers ou bi-nationaux qui ne peuvent pas vivre ensemble, à Lyon. Visa, demande de séjour... Elle les aide dans leurs démarches juridiques.

D e son nom, on pourrait croire qu'il s'agit d'une chanson de Brassens. Si l'association Les amoureux au ban public ne s'adresse pas aux amoureux qui « se bécotent sur les bancs publics », elle s'engage, depuis 2006, à défendre les droits de ceux qui, souvent séparés, ne peuvent justement pas se le permettre, les couples bi-nationaux. C'est l'ambition de Jean-Yves Robert, membre volontaire de l'association, qui chaque deuxième mardi du mois, anime des permanen-ces juridiques au sein de la Cimade dans 1er arrondissement de Lyon. On y croise des couples franco-cubains, italiens-marocains. Leurs histoires sont différentes. Mais le problème est le même. Faute d'autorisation de séjour, celui des deux qui n'est pas français ne peut pas vivre en France, même en étant marié. Ce qui leur fait le plus mal, c'est d'entendre qu'ils sont mariés « pour les papiers », qu'ils forment « un faux couple », ou encore, qu'ils ont « fait un mariage blanc ».

« Aimer au-delà des frontières est clairement une faute en France »

Ce soir-là, on rencontre 15 personnes qui vivent à Lyon. Visa, demande de séjour, enquêtes policières... Elles sont présentes pour traiter des problèmes juridiques et sociaux auxquelles elles sont confrontées pour pouvoir vivre avec leur conjoint, absent. Chacun prend la parole à tour de rôle



Chaque deuxième mardi du mois, l'association anime des permanences juridiques au sein de la Cimade dans le 1er arrondissement de Lyon. Photo Progrès/Laury CAPLAT

pour raconter son histoire, témoigner sa souffrance, et demander conseil sous le regard attentionné des autres présents. Parfois, les mots se mêlent, la voix tremble et la présence inhabituelle d'un journaliste empêche de tout dire. Pour porter la voix de ces gens-là, l'association a publié, en 2015, un ouvrage : *Haut les cœurs*, préfacé par Erik Orsenna. On peut y découvrir les lettres de ces couples franco étrangers ou bi-nationaux, qu'on appelle ici, les « amoureux au ban public ». Chacun de ces récits d'amours témoigne des vérités politiques et sociales qui régissent leur vie.

L'administration ne voulait rien entendre de notre amour

« C'est confiant que nous marchions

main dans la main vers la préfecture pour aller déposer la demande de titre de séjour. Pour nous ce n'était qu'une formalité... malheureusement, l'administration ne voulait rien entendre de notre amour et voilà que subite-ment tu reçois ce fameux recommandé de la préfecture te demandant de quitter gentiment la France », livre Séverine, dans l'une des lettres de ce recueil. On peut aussi y lire le témoignage de Léa, « J'avais la grande sen-sation qu'on nous punissait pour quelque chose de mal que nous avions fait. Aimer au-delà des frontières est clairement une faute en France » puis celui de Bastien au sujet des enquêtes policières, « L'officier esquisse au crayon le plan de notre appartement, commente les photos

accrochées au mur, scrute les épices à la recherche de preuves, celles de notre vie de couple. L'intrusion dans notre intimité est trop énorme ».

« Les lois sont de plus en plus injustes pour ces couples »

Cinq ans après la publication de ce livre, les contraintes juridiques sont toujours les mêmes et « les lois de plus en plus injustes pour ces couples », selon les propos de Jean Yves Robert. Chaque année, l'association reçoit 400 couples bi-nationaux à la recherche de soutien, de réponses mais aussi d'un mouvement solidaire pour défendre, ensemble, le droit d'ai-

Laury CAPLAT

Pourquoi le collectif Collages féminicides Lyon a changé de nom

« Que des personnes trans existent, je m'en fiche. Qu'elles viennent coloniser le débat féministe en ramenant tout à elle au point que certaines féministes dites « cis » n'aient plus que cette lutte pour objectif, me révulse ». Les tweets de Marguerite Stern, fondatrice du mouvement « Collages féminicides », ne seront pas restés sans conséquences. Après avoir suscité des réactions dans toute la France, c'est à Lyon, que le collectif « Collages féminicides Lyon », aujourd'hui renommé « Collages féministes Lyon », a montré son désaccord avec la fondatrice du mouvement.
« On a changé de nom pour se dissoudre du mouvement initial, il n'a plus le même sens depuis les propos transphobes de Marguerite Stern. Nous voulons vaincre toutes les formes de sexisme et défendre toutes les personnes qui les subissent. Pour nous, c'est très important, cela nous permet de réaffirmer nos positions et d'être en accord avec nos actions. » souligne Ana qui poursuit « Très rapidement, nous avons inclus des trans sans nous poser de questions, c'était une évidence. Changer de nom l'est aussi aujourd'hui ». La décision a été votée à l'unanimité au sein du collectif lyonnais qui regroupe plus d'une centaine d'adhérents. Loin d'être les seuls, d'autres collectifs, comme celui de Lille, ont déjà affirmé leur désolidarisation avec le mouvement initial. Malgré cette distance, 2020 sera encore une année de lutte pour le collectif lyonnais qui compte continuer ses actions et ses collages car, souligne Ana, « tant qu'il y aura du sexisme, on ne s'arrêtera pas ».

Deux voleuses arrêtées à la Fnac

Deux jeunes filles de 17 et 18 ans ont été interpellées mercredi vers 18 h 40 rue Bellecordière, à Lyon 2°. Elles venaient de voler à la Fnac des enceintes et des écouteurs d'une valeur de 300 €. Elles ont reconnu les faits et le butin a été restitué au magasin. Toutes deux très connues de la justice, elles ont été présentées au parquet et laissées libres après ouverture d'information judiciaire.

Un SDF frappe un agent de la SNCF avec sa béquille

Ce mercredi à 20 h 50 à la gare de Lyon Part-Dieu, un SDF de 48 ans en état d'ivresse a refusé d'être contrôlé par trois agents de la Suge (surveillance générale de la SNCF). Il les a insultés et a frappé l'un d'eux avec sa béquille. Il s'est ensuite rebellé et les a frappés avant d'être interpellé et remis à la police. Lors de sa garde à vue, il a refusé d'être signalisé et auditionné. Il a été présenté ce vendredi au parquet pour violences, rébellion et outrage sur personne depositaire de l'autorité publique.

08/02/2020 à 06:34 1 sur 1